



|                     |    |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 27 |
| Membres présents    | 19 |
| Suffrages exprimés  | 27 |
| Pour                | 27 |
| Contre              |    |
| Abstention          |    |

## EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/53

Objet : SMETA Charte « Je ne gaspille pas l'eau » - présentation du bilan de consommation eau de la Commune

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace des Libertés Gérard Saumade, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 18 septembre 2023

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Nathalie SIMARD, Sandrine MATEU GUTIERRES, Jérôme LABORIE, Christophe ERMOLENKO, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN, Elian GOMEZ, Aurélie PACE

Absents ayant donné procuration : Stéphanie BOUILLY a donné pouvoir à Pierre SUCH, Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Marie LOYEZ a donné pouvoir à Nathalie SIMARD, Kévin LABORDE a donné pouvoir à Séverine LOPEZ, Jean-Louis CAMPUS a donné pouvoir à Lucyle MORGAN, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Adeline BATALLER GARCIA a donné pouvoir à Stéphan ORTI, Noura HABIB CHORFA a donné pouvoir à Jérôme FABRE

Absents Excusés :

Secrétaire de séance : Christophe ERMOLENKO

---

Le comité de la charte « Je ne gaspille pas l'eau » s'est réuni le 4 avril dernier pour examiner les actions engagées par les communes adhérentes en faveur des économies d'eau au cours de l'année 2022.

La Commune de VILLENEUVE-LES-BEZIERS a reçu le label « Ressources en eau - Commune économe ».

Le jury reconnaît ainsi les efforts de la Commune dans la démarche d'économie d'eau engagée depuis la signature de la charte.

Le cahier des charges prévoit une présentation du bilan de consommation d'eau devant le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du bilan de consommation en eau de la Commune.

Le Maire,  
Fabrice SOLANS



Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie dématérialisée via l'application *telerecours citoyens* sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20230925-202353-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023